



Sud Santé-Sociaux CHGR

108, Av. du Gal Leclerc - BP 60321 - 35703 Rennes Cedex 7

Poste 3327 - 02 99 87 99 05 - 06 48 83 79 13

E-mail : sudchgr@gmail.com

Intranet : onglet Vie sociale rubrique Organisations syndicales

Site internet : www.sudsantesociaux35.org

Facebook : Sud-CHGR / Twitter : @sudchgrennes

Rennes, le 3 aout 2016

A

Monsieur Garin Bernard

Directeur du CHGR

Monsieur le Directeur,

Par ce présent courrier nous tenons à vous alerter sur la situation des unités Vignalou et Laroque à l'EHPAD de Bruz. Au regard des Feuilles d'Evènements Indésirables, des appels des soignants et des témoignages que nous avons recueillis, nous sommes extrêmement préoccupés tant par la qualité des soins prodigués (qui se sont fortement dégradés) que par l'état d'épuisement des équipes. Cette situation perdure et s'amplifie depuis quelques mois.

La cause de ces problèmes est le non remplacement de deux postes d'infirmières. Les conséquences elles sont nombreuses et ont un impact catastrophique sur le bien-être des résidents et des soignants. Nous vous en proposons un résumé effarant :

- Les situations de sous effectifs sont récurrentes, parfois 4 jours consécutifs avec une infirmière pour 80 résidents au lieu de une pour 40. L'infirmier de journée n'arrivant qu'à 11h00 (jusqu'à 18h30), il en résulte que l'infirmière de matin se retrouve seule pour 80, de 7h00 à 11h00, heures où se font les principaux soins.
- Des heures supplémentaires très importantes pour l'ensemble des infirmières (parfois 8h sur moins de 15 jours), avec parfois 3 heures supplémentaires sur une même journée, dépassant donc l'amplitude maximum légale autorisée.

Cet effectif à 1 infirmière pour 80 résidents à un impact considérable sur la qualité des soins :

- Certaines prises de traitement sont décalées dans le temps, avec des prises raccourcies (11h - 12h - 17h), qui ne respectent pas les délais entre les prises de traitement. L'efficacité, voir la dangerosité nous interpelle. Certaines prises de traitement sont même tout simplement occultées, l'infirmière, au regard de sa charge de travail n'ayant tout simplement pas le temps de « s'attarder » auprès d'un résident récalcitrant.
- Certains rendez-vous de patients à l'extérieur sont tout simplement annulés faute d'effectifs suffisants.
- Certains bilans sanguins sont décalés de quelques jours.
- Certains pansements ne sont pas faits dans les délais impartis, aggravant de fait l'état cutané des patients et leur état général. Donc la charge de travail à terme. Cette situation, là encore, est aggravée par le fait que certains jours, se sont des Agents des Services Hospitaliers (non diplômés) qui assurent les soins de nursing, faute d'aides-soignants. Leur manque de formation professionnelle ne leur permettant pas, et ce n'est pas de leur fait, d'avoir un regard clinique aiguisé sur les résidents. Les difficultés budgétaires et le projet de déqualification des postes d'aides-soignants en poste d'ASH devraient interpeller, pour le moins, l'ARS.
- Certains patients n'ont pas de douches ou de shampoing pendant un mois !
- Les soins sont portés uniquement sur ceux qui sont évalués comme prioritaires par les soignants.
- La surveillance des résidents est rendue extrêmement compliquée avec les risques inhérents

de fausses routes, de chutes.

- Les temps de transmissions sont diminués, engendrant des risques d'erreurs professionnelles.
- L'encadrement des élèves est totalement impossible.
- Les familles de patients se plaignent de la qualité des soins et du manque de dialogue possibles avec les soignants.

La liste est loin d'être exhaustive malheureusement. Il nous semble que les conséquences sur les soignants ne peuvent plus être négligées, et ce dès aujourd'hui. Le sentiment de mal faire son travail, l'épuisement professionnel, le burn-out prévisible (deux infirmiers ne s'arrêtent pas, alors qu'au moins un a fait une déclaration d'accident de travail, pour ne pas pénaliser encore l'équipe), sont autant de signes que la direction doit prendre en compte le plus rapidement possible. Les plannings sont sans cesse modifiés, la qualité de vie professionnelle et personnelle en est fortement altérée. En un mot, Les soignants sont à bout de souffle !

Il est du devoir du directeur d'assurer la sécurité physique et mentale des personnels. Il est du devoir du directeur d'assurer la qualité des soins dispensés sur l'hôpital. Nous faisons le constat sur l'EHPAD que ces devoirs ne sont plus respectés, faute d'effectifs suffisants. Cette situation est connue, au regard des nombreuses Feuilles d'Evènements Indésirables qui sont faites ainsi que du CHSCT extraordinaire du 10 mai 2016.

C'est pourquoi nous vous demandons d'intervenir le plus rapidement possible pour que des effectifs conséquents soient attribués de façon pérenne sur ces unités.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le syndicat SUD CHGR
Jacques Mény
Secrétaire SUD CHGR